

Témoignages et plaidoiries pour la zone de Rutshuru

Parti de Goma, où les préparatifs du 55ème anniversaire du Guide et du 60ème anniversaire du Parc National des Virunga battaient leur plein sous la conduite du major Mobali, mes 150 zaires me permirent de prendre place à bord d'un mini-bus pour Rutshuru. De l'arrêt de bus "Bon voyage" au centre de la zone, en traversant le Parc des Virunga, l'axe routier (176 km), un jour après le passage de la délégation de l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature, avait subi un sérieux coup des niveleuses de l'Office des Routes. Hélas ! Ces soins ne sont pas allés trop loin, les autres artères allant aux résidences officielles demeuraient l'apanage des nids des poules.

A travers donc le Parc des Virunga, la route nous mène allègrement. Un arrêt logistique au marché de Kibumba où chaque passager s'approvisionne. Des produits maraîchers en abondance, nous les partageons avec des singes qui les paient avec quelques acrobaties avant de regagner les bois. Kibumba est une vallée. De notre véhicule, un voisin de voyage pointe un sentier dans les montagnes avoisinantes. "Là, dit-il, descendent des irréguliers. Des "persona non grata" que nous les appelons ici. Pas reconnues ni par le Rwanda, ni par le Zaïre. Le HCR ne sait même quoi en faire. Ils sont néanmoins dans un "no man's land".

Le véhicule démarre. Chacun de nous mâche quelque chose. Rumangabo est dépassé. Bientôt commence d'immenses étendues de cannes à sucre. Une idée me vient à l'esprit. "Ne peut-on pas implanter une industrie sucrière par là ?" C'est peut-être une chimère mais le point de vue vaut son pesant d'or.

Chemin faisant, c'est le Domaine de Katale qui nous avale. Du café, toujours du café. Sous un tapis vert. Et des haricots. Ces derniers appartiennent aux habitants de la contrée. Bénéficiant ainsi de l'espace, engrais chimiques et insecticides du Domaine. Plus tard, le citoyen Renzaho Sebakara qui me présenta au directeur du Domaine, me dit que Katale amorçait déjà la politique du so-

cial. Les planteurs du café dont il est le doyen ainsi que la population locale bénéficient gracieusement de certains services du Domaine de Katale : soins (sanitaires) et entretien des outils (tracteurs, moteurs, ...)

Et ces maisons en pisé ?

En dépit de l'immensité des bonnes terres arables (une potentialité agricole énorme), l'homme de Rutshuru semble ne pas saisir sa richesse. Pliés sous des lourds fardeaux de cannes à sucre; enfants, femmes et hommes, pieds nus regagnent des cases en pisé au toit de paille. Cependant, ça et là brillent quelques toitures en tôles. Un vieillard à mes côtés à qui je demandais le pourquoi de ce genre d'habitat me répondit qu'au début, le chef ne voulait pas que personne d'autre construise en dur à part lui-même ! Mais le centre de Kiwanja fait exception. Pourquoi ? Ici me dira le responsable du centre transitent plusieurs personnes à diverses tendances et conceptions. Cela est vrai car en fait, deux bâtiments en étages émergent au milieu d'autres en matériaux durables.

A côté de cet habitat minable, les maisons de l'Etat. Monuments délabrés accusant l'abandon. Du reste, elles sont pareilles à celles de Bukavu (JUA n° 281). Qui réaménagera ces bijoux d'antan ? Les résidences officielles dégarnies, des gîtes (tel cet hôtel du Parc) croulants, le bureau des Postes presque à l'état d'abandon. Oublie-t-on que le centre de Rutshuru est l'anti-chambre de la Rwindi; miroir du Nord-Kivu et reflet du Kivu, la touristique ?

A Kiwanja, où nous sommes descendus avec les membres du Comité populaire, le secrétaire de la JMPR, le citoyen Matabishi Chimalamungo est congratulé par le commissaire Baguhe. L'installation du Comité de la JMPR-ouvrière/marché; c'est l'aboutissement des longs parcours de la jeunesse de Rutshuru sous la devise: "discipline-vigilance et production: la face révolutionnaire de Rutshuru".

Après Kiwanja nous sommes à la paroisse où le jubilé du 25ème an-

niversaire de Monseigneur Karamba et la réception de l'abbé Kambale et de la Soeur Mahame permirent aux Hunde, Banyabwisha et Nande de se recueillir. Comme avant d'aller se spécifier sur le stade Ndeze. L'on a vu y évoluer les danseurs "intore" de Nyamirima, de Bakira et de Kateguru pour enfin clôturer avec le groupe folklorique d'Omudiho du groupement Kisigari.

La grande absente : le courant !

A 18 heures, chacun se presse de rentrer chez lui. La réunion extraordinaire tenue au dancing de l'hôtel du Parc par le commissaire Baguhe aurait pu continuer jusque tard dans la nuit, n'eût été cette absence de courant, comme me dira plus tard un chef de groupement. L'on y avait beaucoup à se dire enchaînera un autre.

Nous étions donc dans le dancing quand le commissaire de zone ayant dit l'essentiel de son message remarqua notre présence (celle de mon

confrère d'Elima et la mienne) et nous pria de sortir. Plus tard, je lui disais qu'en nous faisant sortir il avait excité notre curiosité et ainsi que celle de son auditoire. Car, en fait, nuitamment, des chefs de groupements vinrent me voir pour me parler de beaucoup de choses. De la fraude du café, de la présence des irréguliers et du trafic d'influences notamment.

De la fraude du café, mon informateur regretta beaucoup l'absence de l'Ofida. Car soutenait-il, ce sont les représentants du peuple au niveau régional qui brillent dans ce trafic en facilitant la tâche à des commissionnaires à leur solde. De la présence des irréguliers en provenance des montagnes au dessus du marché de Kibumba, mon interlocuteur me dit de ne pas en parler sous peine d'être mal vu par certaines personnes. Il me cita le cas d'un chef de collectivité suspendu pour avoir haussé le

ton. C'est l'affaire des "grands" ! Me dit-il les yeux fermés. Pour terminer en citant le nombre des irréguliers : 120.000 âmes qui attendent des cartes pour citoyens zaïrois. Ils attendent avec force bêtail causant ainsi la panique d'un certain groupe (sic ?).

Du trafic d'influences. C'est un secret de polichinelle, le commissaire Bugohe y ayant déjà fait allusion. "C'est plus grave que cela", me dira mon informateur. Figurez-vous qu'un de nous avait tenté d'enlever son adversaire politique qui convoitait son fauteuil parlementaire. Au fait, dans le groupement de Jomba, le citoyen Nduhiraha avait échappé bel à la mort après un enlèvement spectaculaire. L'auteur du coup serait l'homme incriminé dans le courrier de notre lecteur Nyanga Ishomba Ntambwe dans JUA n° 257.

Barhayiga Shafari.

DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION

Je soussigné KATSUVA KIRIVUTSI, résidant à Butembo, déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F. 77 folio 85 délivré à Bukavu, le 13 septembre 1982 et ayant trait à l'immeuble n° SR 292 du plan cadastral de la zone de LUBERO, est perdu (ou) a été détruit (1) dans les circonstances suivantes:

Pendant mon déménagement, le dit certificat n'a pas été trouvé dans mes objets.

J'en sollicite le remplacement et:

1. je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.
2. Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire. Je tomberais sous le coup des articles 124 et 126 du code pénal sur le faux commis en écritures.

Fait à BUTEMBO, le 11 novembre 1985.

DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION.

Je soussigné KAMBALA KAVUNDI déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F. 70 Folio 174 délivré à Bukavu et ayant trait à l'immeuble N° 157 du plan cadastral de la zone GOMA à GOMA est perdu (ou) a été détruit (1) dans les circonstances suivantes: Perdu lors de déménagement.

J'en sollicite le remplacement et:

- 1.- Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.
- 2.- Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire. Je tomberais sous le coup des articles 124 et 125 du code pénal sur le faux commis en écritures.